



Buildings

ASSIGNATION NUMÉRO :

ASSIGNATIONS ET ORDONNANCE DU COMMISSAIRE • LES AMENDES CIVILES SONT APPLICABLES

ORGANISME D'APPLICATION DE LA LOI : DÉPARTEMENT DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE NEW YORK (NYC DEPT OF BUILDINGS, DOB)

ADRESSE ET SITE WEB DE L'ORGANISME : 280 Broadway, New York, NY 10007 www.nyc.gov/buildings

DÉFENDEUR : _____ (PRÉNOM/ENTITÉ, NOM DE FAMILLE)

ADRESSE POSTALE : _____ LICENCE /ENREGISTREMENT DOB NUMÉRO : _____

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : _____ HEURE DE L'OBSERVATION : _____ ARRONDISSEMENT : _____

LIEU DE DE L'ÉVÉNEMENT : _____ PÂTÉ DE MAISON : _____ PARCELLE : _____ NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'ENTREPRISE (BIN) : _____

Vous devez comparaître ou répondre aux informations relatives à la ou aux violations figurant ci-dessous. Pour des informations sur COMMENT RÉPONDRE, voir la page suivante.

DATE DE L'AUDIENCE : _____ À : _____

BUREAU DES AUDIENCES ET PROCÈS ADMINISTRATIFS (OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS) : _____ (voir les adresses sur la page suivante)

VEUILLEZ INDIQUER LE NUMÉRO DE L'ASSIGNATION FIGURANT CI-DESSUS DANS TOUTES VOS CORRESPONDANCES.

ATTENTION : si vous ne comparez pas ni ne répondez à la présente assignation, la Ville prendra une décision par rapport à l'assignation contre vous et vous infligera des amendes. Tout manquement à payer une amende civile pourrait entraîner le refus d'une demande pour, ou la suspension, résiliation ou révocation d'une licence, d'un permis ou d'un enregistrement auprès de la Ville. En outre, la Ville pourrait prononcer un jugement contre vous en cour de justice.

ORDONNANCE DU COMMISSAIRE DE RECTIFIER LA OU LES CONDITIONS ENFREIGNANT LA LOI ET DE CERTIFIER LA RECTIFICATION

DATE DE RECTIFICATION (Option « amende Zéro », si disponible) : _____ Doit comparaître : (en cas de contestation de la ou des charges)

Type de construction : _____ Nombre d'étages : _____ Projet connexe numéro : _____

Occupation au moment de l'inspection : _____ Cause de la ou des violations : _____

Basé sur l'examen des locaux ou des dossiers du département, le soussigné a déterminé que vous êtes en violation de la section de la loi citée ci-dessous du Code administratif de la Ville de New York, de la Résolution sur le zonage de la Ville de New York, et/ou des Intitulés 1 ou 2 des Règles de la Ville de New York.

Conditions enfreignant la loi observées

Code d'infraction	Classe	Disposition de la loi	Amende standard	Amende maximale
<input type="checkbox"/> Condition aggravée I répétée selon 1RCNY 102-01(f)	<input type="checkbox"/> Condition aggravée II selon 1 RCNY 102-01(f)	<input type="checkbox"/> Conversion illégale-Classe 1 selon 28-202.1 et 1 RCNY 102-01, une amende quotidienne supplémentaire pour violation continue de l'Article 210 de l'Intitulé 28 est également applicable.	<input type="checkbox"/> Selon 28-202.1 et 1 RCNY 102-01, une amende mensuelle de Classe 2 ou une amende quotidienne de Classe 1 pourrait s'appliquer.	<input type="checkbox"/> Ordonnance de cessation des travaux émise : _____ <input type="checkbox"/> Ordonnance de libération du site émise : _____ Libération numéro : _____

Détails de la ou des violations :

Solution :

Les sections 1048 et 1049-a de la Charte de la Ville de New York et les règles de la Ville de New York autorisent le Bureau des audiences et procès administratifs (OATH) de la Ville de New York à tenir des audiences. **Pour consulter les options en matière d'audience, voir la page suivante du présent avis.** Les violations non rectifiées sont sujettes à des violations et amendes supplémentaires. Pour certaines charges, des amendes civiles supplémentaires du DOB peuvent s'appliquer en vertu des sections 28-213.1, 28-219.1 et 28-207.2.6 du Code administratif. Un propriétaire peut être tenu responsable du paiement de ces amendes civiles supplémentaires même s'il n'est pas cité comme défendeur dans la présente assignation.

Je, un(e) employé(e) du Département des bâtiments, affirme sous peine de parjure, que j'ai personnellement observé la perpétration de la ou des violations mentionnées ci-dessus et/ou ai vérifié leur existence par le biais d'un examen des dossiers départementaux. Toute fausse déclaration ci-incluse est considérée comme un délit de Classe A en vertu de la section 210.45 de la Loi pénale.

Responsable émetteur : _____ Signature : _____ Badge numéro : _____

Le Département des bâtiments (Department of Buildings, DOB) prétend que vous avez commis la ou les violations décrites dans la présente assignation. Un avis envoyé par courrier postal de l'assignation en question contient une « amende postale » (Mail-in Penalty). Vous pouvez reconnaître la ou les charges à tout moment en payant l'amende dans son intégralité avant votre audience. VOUS DEVEZ ÉGALEMENT CERTIFIER LA RECTIFICATION. **Remarque :** Si le recto de l'assignation spécifie une **OBLIGATION DE COMPARAÎTRE, vous ou un représentant autorisé devez être présent(e)** en personne à l'audience si vous souhaitez contester la ou les charges. **Consultez la présente assignation pour prendre connaissance de la date, l'heure et l'arrondissement de votre audience.**

Pour reconnaître la ou les charge(s) et payer l'amende par courrier postal :

- Établissez un chèque ou un mandat postal à l'ordre du « Finance Commissioner » et incluant le montant figurant sur l'amende postale et **écrivez le numéro de l'assignation sur le chèque ou le mandat postal.**
- Dans les 10 jours avant la date de votre audience figurant sur la présente assignation, envoyez une copie de la présente assignation et le chèque ou mandat postal à l'adresse : **OATH, PO Box 2307, Peck Slip Station, New York NY 10272**

Pour reconnaître la ou les charge(s) et payer l'amende en personne :

- Tout jour ouvrable **avant** la date de l'audience figurant sur la présente assignation, apportez la présente assignation et votre paiement au Centre des audiences de l'OATH (OATH Hearings Center) entre 8h00 et 15h30. Les chèques, mandats postaux et cartes de crédit sont acceptés.

Pour reconnaître la ou les charge(s) et payer l'amende en ligne :

- Allez à l'adresse <http://a836-citypay.nyc.gov/citypay/ecb>

CERTIFICATION DE LA RECTIFICATION

CHACQUE ASSIGNATION CONTIENT UNE ORDONNANCE DE RECTIFICATION DE LA OU DES CONDITIONS ET UNE ORDONNANCE DE DÉPÔT EN TEMPS OPPORTUN D'UN CERTIFICAT DE RECTIFICATION ACCEPTABLE. Ceci est obligatoire pour toutes les violations, à moins que l'assignation ne soit annulée.

Pour obtenir les formulaires obligatoires pour la certification de la rectification et/ou des informations supplémentaires sur la certification de rectification, vous pouvez aller sur notre site Web à l'adresse <http://www1.nyc.gov/site/buildings/business/resolving-violations-ecb.page> ou contactez le service administratif d'application de la loi au 212-393-2405.

Certaines assignations sont éligibles pour une amende ZÉRO ou réduite dans les cas de rectifications précoces sous forme de réparation, stipulation ou mitigation.

- **Réparation :** Si le recto de la présente assignation spécifie une « Date de réparation » (Cure Date), vous avez l'option de reconnaître la ou les violations et de soumettre un certificat de rectification acceptable auprès du DOB avant la « Date de réparation » figurant au recto de la présente assignation. Si le DOB approuve votre certificat de rectification avant ou à la « Date de réparation », vous serez considéré(e) en violation, mais vous ne serez pas tenu(e) de comparaître à une audience ni de payer une amende. Si votre soumission de « réparation » n'est pas approuvée avant la « Date de réparation », vous devez comparaître à votre audience ou reconnaître la ou les violations et payer le montant indiqué. Si cette option n'est pas disponible et que vous êtes considéré(e) comme étant en violation après votre audience, vous recevrez une amende.
- **Stipulation :** Si éligible, vous pourriez recevoir une offre de pré-audience du DOB par le biais de laquelle vous pourriez reconnaître la ou les violations et recevoir une amende dont le montant sera réduit de moitié par rapport au montant de l'amende standard. Si vous acceptez l'offre de pré-audience, vous devez soumettre un certificat de rectification acceptable dans les 75 jours à partir de la première date d'audience établie. Si vous ne soumettez pas de certificat de rectification acceptable, le montant de l'amende atteindra le montant de l'amende standard ou aggravée, selon le cas.
- **Mitigation lors de l'audience :** Pour certains changements, vous pourriez avoir droit à une amende réduite si vous comparez à l'audience et démontrez que la ou les conditions enfreignant la loi ont été rectifiées avant la première date d'audience établie.

Si vous ne reconnaissez pas la ou les violations, le Bureau indépendant des audiences et procès administratifs de la Ville de New York examinera et prendra une décision par rapport à votre cas. **Si vous ne payez pas l'amende ni ne comparez à votre audience, un jugement par défaut pourrait être prononcé contre vous et des amendes supplémentaires pourraient vous être infligées. En outre, les privilèges liés à votre licence, enregistrement ou permis de la Ville de New York pourraient vous être refusés ou révoqués.**

Si une « OBLIGATION DE COMPARAÎTRE » n'est pas stipulée dans votre cas, vous pourriez être en mesure de réfuter la ou les charges et présenter une défense en ligne, par téléphone ou par courrier postal.

- **En ligne :** Pour soumettre une défense en ligne, allez à l'adresse www.nyc.gov/oath.
- **Par téléphone :** Pour prendre rendez-vous pour une audience par téléphone, appelez le (212) 436-0777.
- **Par courrier postal :** Pour soumettre une défense par courrier postal, envoyez une déclaration signée des faits sur laquelle devra figurer l'énoncé suivant : « Ma signature sur la présente déclaration certifie que tous les faits décrits aux présentes sont réels », accompagnée de tous les documents que vous souhaitez soumettre pour examen à l'adresse : **OATH Mail Unit, 66 John Street, 9th Floor, New York, NY 10038**

Pour réfuter la ou les charges et présenter une défense en personne :

- Vous ou un représentant autorisé pouvez comparaître en personne à l'audience se tenant à la date, à l'heure et à l'adresse figurant sur la présente assignation.

CENTRES DES AUDIENCES DE L'OATH - Téléphone : (844) 628-4692 1-844-OATH-NYC nyc.gov/oath

• Manhattan : 66 John St. 10th Floor, New York, NY 10038	• Brooklyn : 9 Bond St. 7th Floor, Brooklyn, NY 11201
• Bronx : 3030 Third Avenue, Room 250, Bronx, NY 10455	• Queens : 31-00 47th Avenue, 4th Floor Long Island City, NY 11101
• Staten Island : 350 St. Mark's Place, Main Floor, Staten Island, NY 10301	

- Veuillez vous assurer d'être prêt(e) pour votre audience en apportant la présente assignation et toutes les pièces justificatives avec vous.
- Si vous avez besoin d'aide pour comprendre l'anglais, une assistance linguistique gratuite vous sera fournie.
- Si vous avez un handicap et nécessitez des **arrangements raisonnables** le jour de votre audience, appelez le 1-844-OATH-NYC.